

Les Lilas, le lundi 23 mai 2022

M. Stanislas Guérini,
*Ministre de la transformation et de la fonction publiques
101, rue de grenelle 75007 Paris*

M. Christophe Béchu,
*Ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur
et de la ministre
de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
chargé des collectivités territoriales
20, avenue de Ségur - 75007 PARIS*

M. Gabriel Attal,
*Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie,
des Finances et de la Souveraineté
industrielle et numérique,
chargé des Comptes publics
139 rue de Bercy, 75012 Paris*

Objet : préavis de grève national pour les journées du 31 mai et du 1^{er} juin

Le 18 février dernier, Jean Castex a annoncé dans un grand discours lors de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social la transposition du Ségur de la Santé à la filière socio-éducative L'annonce de l'attribution d'un Complément de traitement Indiciaire représentait un début de prise de conscience du besoin de réponse urgente face à la crise inédite de recrutement du secteur et des difficultés pour les personnels concernés à assurer leur mission d'accompagnement des personnes fragilisées.

Compte tenu du contexte, ce CTI était fortement attendue par les personnels sociaux et médico-sociaux de FPT mais est aussi espérée par ceux, administratifs et techniques (FDEF) comme assistants familiaux, professionnels qui œuvrent au quotidien dans des conditions souvent difficiles

La FSU a écrit au ministère pour alerter sur l'importante qu'il n'y ait AUCUN.E OUBLIÉ.E DU SEGUR.

Les décrets parus 6 avril 2022 sont loin de porter le message de reconnaissance attendu par les agents, pire ils conduisent à un sentiment de colère et d'injustice pour beaucoup de collègues :

- Tous les professionnels ne bénéficient pas de la revalorisation : sont exclus les assistants familiaux, les personnels administratifs, les personnels techniques.
- Alors qu'on évoquait un Complément de Traitement Indiciaire de 49 points comme dans le Fonction Publique Hospitalière, pour le versant territorial le gouvernement consent à créer la possibilité d'une prime. La différence n'est pas anodine et se fera à la liquidation de nos retraites,



- Cette « prime » n'est pas automatique. Ce décret place chaque collectivité comme décisionnaire de l'attribution de cette prime laissée à la discrétion des employeurs locaux.

Ce complément de salaire est à l'image des mesures prises en faveur de la FPT depuis 2017, le symbole du mépris envers l'action que nous menons au quotidien.

Au-delà de de cette prime « au rabais » qui ne va pas permettre de juguler les effets de la crise du recrutement de ces métiers (gel du point d'indice, salaires insuffisants et carence de concours...), aucune réponse n'est apportée pour améliorer réellement les conditions d'exercice des missions. Aucune réponse sur l'amélioration des conditions de travail dégradées (postes vacants, charge de travail...). Aucune réponse face à la souffrance des professionnels confrontés à perte de sens de leur travail (management, approche gestionnaire des missions...).

Face à ces mesures nettement insuffisantes et pour permettre aux personnels de s'organiser et de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire, la FSU Territoriale dépose le présent préavis de grève, pour le mardi 31 mai 2022 et le jeudi 1^{er} juin de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la fonction publique territoriale.

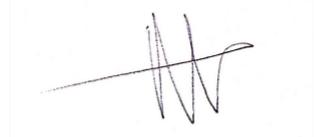
A cette occasion, nous souhaitons être reçu en audience pour ouvrir les négociations concernant :

- La transformation de la prime en CTI et son octroi à TOUS les professionnels du secteur social et médico-social
- La revalorisation des grilles des carrières,
- Le dégel significatif du point d'indice,
- Le recrutement d'emplois statutaires et l'ouverture de postes correspondant aux besoins sociaux,
- La création d'un cadre d'emplois spécifique aux assistants familiaux
- L'augmentation du nombre de concours afin de résorber la précarité des professionnels du secteur,
- La reconnaissance des professions du travail social au grade licence

Nous demandons également des moyens humains, en personnels qualifiés, des moyens structurels et financiers permettant de répondre aux missions d'accompagnement des populations et de protection des plus démunis qui nous sont confiées.

Veuillez accepter, monsieur le Ministre, messieurs les ministres délégués l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



Le co-secrétaire général
Julien FONTE

